Gazette du Valais, Sic

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1902 — Nro 78 — XLIIe ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse : Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4.—
Trois mois fr. 3.—
Etranger : (Union postale) fr. 12.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à **Sion, Lausanne, Genève,** et à l'Imprimerie du journal

Questions parlementaires

Le Conseil des Etats aura à son ordre du jour dans la session des Chambres qui va s'ouvrir lundi prochain 29 septembre deux importants projets de loi attendus avec impatience: tout d'abord celui concernant le subventionnement de l'école primaire par la Confédération et ensuite la loi fédérale sur la police des forêts.

En ce qui concerne la subvention à l'école primaire, la Commission, réunie en ce moment à Berne, s'est scindée.

La majorité, composée de MM. Lachenal, Munzinger, Ritschard et Simen, propose pour l'article 27 *bis* la rédaction suivante:

„Des subventions sont accordées aux cantons en vue de les aider à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire."

La minorité, composée de MM. Peterelli, Python et Wirz, propose de rédiger comme suite l'article 27 *bis*:

„Art. 27 *bis*. — La Confédération alloue des subsides aux cantons pour les aider à développer l'instruction primaire.

L'organisation, la direction et la surveillance de l'enseignement primaire demeurent aux cantons sous réserve des dispositions de l'article 27.

Les subsides de la Confédération seront exclusivement réservés aux écoles primaires publiques de l'Etat, y compris les écoles complémentaires et les écoles obligatoires d'adultes. Ils sont affectés aux dépenses suivantes, entre lesquelles les cantons peuvent choisir:

a) Construction et réparation majeure des maisons d'école. — *b)* Installation des locaux et des préaux de gymnastique; acquisition d'engins. — *c)* Acquisition du mobilier et du matériel scolaire des classes. — *d)* Création de nouvelles places d'instituteurs. — *e)* Augmention du traitement des instituteurs, augmentation ou création de pensions de retraite. — *f)* Formation et perfectionnement du corps enseignant. — *g)* Distribution gratuite ou vente à prix réduit aux élèves du matériel d'école et des livres scolaires obligatoires. — *h)* Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres. — *i)* Education des enfants faibles d'esprit ou physiquement, intellectuellement, moralement anormaux pendant la période scolaire obligatoire. — *k)* Service d'hygiène scolaire. — *l)* Autres dépenses que le Conseil fédéral peut ajouter à l'énumération ci-dessus suivant les circonstances et les besoins.

L'octroi du subside fédéral ne saurait autoriser un canton à restreindre ses dépenses ordinaires (de l'Etat et des communes) pour l'instruction primaire, c'est-à-dire à y affecter une somme inférieure à la moyenne des sommes totales versées pendant les cinq années antérieures à l'acceptation des articles 27 *bis* et 27 *ter*".

L'énumération de l'emploi limitatif de la subvention, — énumération qui constitue le seul désaccord entre la majorité et la minorité de la commission — n'est point pour nous déplaire; qu'elle soit inscrite dans la Constitution ou dans un règlement d'exécution, peu nous chaut; le point capital pour nous, c'est que le principe du subventionnement soit voté et acquis.

La Commission propose en outre un article 27 *ter* ainsi conçu :

Art. 27 *ter*. — Les subsides annuels sont fixés par chaque canton d'après le chiffre de la population de résidence, tel qu'il résulte du dernier recensement fédéral; ils sont établis à raison de *60* cent. par tête, au minimum. Toutefois les cantons d'Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Appenzell (Rhodes Int.), Grisons, Tessin et *Valais*, vu leur situation spéciale, reçoivent un subside supplémentaire de 20 centimes par habitant, soit *80* cent.

La Confédération veille à ce que les subventions soient employées conformément aux prescriptions constitutionnelles.

Les subsides sont payés au vu d'un compte présenté par le canton et approuvé par le Conseil fédéral".

Ce nouvel article 27 *ter*, proposé par la commission, aura l'approbation de tous ceux qui veulent sérieusement la prospérité de l'école primaire ; personne, assurément, ne trouvera à redire que la Confédération, qui paie, contrôle l'emploi que les cantons ont fait de son argent.

* * *

La loi sur la police des forêts arrive petit à petit à chef. On sait peut-être que des divergences s'étaient élevées entre les deux Conseils au sujet de cette loi ; la Commission du Conseil des Etats vient de les discuter.

Elle a décidé de maintenir le texte arrêté par le Conseil des Etats pour les articles 10, 10 *bis* et 10 *ter* en abaissant toutefois à 800 fr. au lieu de 1000 fr. le minimum à payer au personnel forestier subalterne pour être au bénéfice de la subvention spéciale payée par la Confédération.

L'interdiction des coupes rases dans les forêts protectrices a été maintenue. Par contre, les autres divergences ont été liquidées dans le sens de l'adhésion aux décisions du Conseil national. En particulier, ont été renvoyées exclusivement à la législation cantonale toutes les mesures à prendre pour la réunion parcellaire des forêts de particuliers en vue de leur aménagement et de leur exploitation suivant un plan commun.

* * *

Les délibérations de la commission du Conseil national pour le tarif douanier avancent relativement vite. Elles seront probablement terminées aujourd'hui vendredi. La commission a adhéré sur la plupart des points importants aux décisions du Conseil des Etats. Il y a une tendance à li-

---

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

43

L'ITALIEN
OU
Le Confessionnal
DES PÉNITENTS NOIRS

PAR

ANNE RADCLIFFE

TRADUCTION NOUVELLE DE N. FOURNIER

Si Schedoni eût été moins dominé par ses propres sentiments, il aurait remarqué le tremblement et la rougeur de la marquise, qui, craignant de demander si Elena existait encore, détournait les yeux de celui qu'elle croyait son meurtrier. De son côté, Schedoni, non moins troublé, évitait soigneusement les regards de cette femme, qui lui inspirait une aversion toute nouvelle. Chaque moment de silence augmentatt sa perplexité ; il n'osait prononcer le nom d'Elena, ni avouer qu'elle était encore vivante ; et pourtant il se méprisait lui-même d'éprouver une semblable crainte, frémissant au souvenir de l'action qui l'avait amené à une situation si critique. Il ne savait non plus comment s'y prendre pour informer la marquise de la découverte qu'il avait faite de la naissance d'Elena, et pour lui insinuer qu'elle pourrait être unie à son fils, sans que l'honneur de la famille Vivaldi en fût atteint. Cette révélation devait être ménagée de manière à ne pas froisser trop brusquement l'orgueil de la marquise ; il fallait aussi prévenir le chagrin que lui causerait l'avortement de ses premiers desseins. Il méditait sur ces divers sujets, quand la marquise rompit le silence la première.

— Mon père, dit-elle avec un soupir et en tenant les yeux baissés, j'ai toujours trouvé en vous un consolateur dans mes afflictions. En sera-t-il de même aujourd'hui? Vous savez quelles inquiétudes me tourmentent depuis longtemps ; puis-je, dites moi, puis-je savoir si la cause en subsiste encore ?

Elle s'arrêta un instant, et reprit :

— M'est-il permis d'epérer que mon fils ne sera plus entraîné à méconnaître ses devoirs ?

Schedoni demeura un moment sans répondre, puis mesurant ses paroles :

— Madame, dit-il, je puis vous assurer que l'objet principal de vos inquiétudes est maintenant écarté.

— Ah ! s'écria la marquise, se méprenant au sens de cette phrase, est-elle morte ? est-ce là ce que vous voulez dire ?

Et comme il tressaillait en gardant le silence :

— Parlez-donc, ajouta-t-elle, mon cher père, dissipez mes craintes ; dites-moi si vous avez réussi, et, si elle a subi le châtiment qu'elle méritait.

— J'ai réussi, madame, quant à l'objet important, répondit Schedoni en détournant les yeux avec une sourde indignation ; sachez que votre fils n'est plus exposé à contracter une alliance indigne de vous.

— Mais quoi donc ? répartit la marquise, que voulez-vous me faire entendre ? votre succès ne serait-il pas complet ?

— Je ne puis dire cela, dit Schedoni, puisque d'une part l'honneur de votre maison est sauf, et que, de l'autre, on a pu... sauver les jours...

Il balbutia plutôt qu'il ne prononça ces derniers mots ; il se représentait l'instant fatal où, le poignard levé sur Elena, il l'avait reconnue pour sa fille.

— Sauver les jours !... répéta la marquise. Expliquez-vous, mon père.

— Elle vit, madame, répondit Schedoni avec effort. Cependant vous n'avez plus rien à craindre d'elle.

— Vos réponses sont des énigmes, mon père ; reprit la marquise avec impatience. Cette fille existe, dites-vous ? soit, j'entends cela ; mais quand vous ajoutez que je n'ai plus rien à craindre...

— Je dis aussi la vérité, madame, et la bonté de votre cœur doit applaudir que la miséricorde ait pu se concilier avec la justice.

— Voilà des sentiments, dit la marquise en trahissant son irritation, qui peuvent être bien placés en de certaines circonstances ; ce sont de ces habits de fête que l'on endosse quand le temps est beau ; mais ici l'horison est chargé de nuages ; la simplicité est de mise, et je ne veux me revê-

quider toutes les divergences par accord avec le Conseil des Etats et dans le sens d'une diminution des droits d'entrée sur les denrées alimentaires de première nécessité. La commission ne discutera pas à nouveau les droits sur le bétail et sur les vins.

Appel des généraux boers au monde civilisé

Les généraux boers ont lancé l'appel suivant :

A l'heure qu'il est le monde entier a gardé le souvenir récent de la manière dont les Boers, après une lutte poignante de plus de deux ans et demi pour leur indépendance, furent forcés enfin de se rendre et d'accepter, par l'entremise de leurs députés à Vereeniging, les conditions dictées par le gouvernement de Sa Majesté britannique le roi Edouard VII.

Ces députés nous enjoignirent en même temps de nous rendre en Angleterre, afin de faire tout d'abord appel à notre nouveau gouvernement pour adoucir l'incroyable misère qui règne dans toute l'étendue des nouvelles colonies. En cas d'insuccès, nous ferions appel aux sentiments humanitaires du monde civilisé pour obtenir des dons charitables.

N'ayant pu réussir jusqu'ici à amener le gouvernement anglais à assister notre peuple, et la nécessité étant au comble, il ne nous reste, pour dernière ressource, qu'à nous adresser aux nations de l'Europe et de l'Amérique.

Il nous était doux, à nous et aux nôtres, pendant ces jours d'épreuve, de recevoir sans cesse des témoignages de sympathie de toutes les contrées du monde. Les secours pécuniaires et autres, donnés à nos femmes et à nos enfants dans les camps de concentration et aux prisonniers de guerre dans toutes les parties du monde, contribuèrent infiniment à alléger le sort de ces pauvres malheureux, et nous profitons avec empressement de cette occasion pour présenter du fond de nos cœurs, au nom du peuple des ci-devant Républiques, nos vifs et sincères remerciements à tous ceux qui nous ont si charitablement secourus par le passé. Le peuple boer n'oubliera jamais les secours qu'on lui a portés dans les sombres temps de l'épreuve.

Le peuple des deux Républiques a tout sacrifié à son indépendance et maintenant que la lutte est passée, il est entièrement ruiné. Quoique nous n'ayons pas eu l'occasion de dresser un compte exact de la destruction causée dans les deux Républiques, nous sommes persuadés, en vertu de nos connaissances personnelles, qu'il n'y a pas moins de trente mille demeures sur les terres des Boers et nombre de villages, en outre, qui ont été brûlés ou détruits par les Anglais pendant la guerre.

Nos habitations et leurs meubles ont été brûlés ou détruits ; nos vergers ont été abattus, tous nos instruments aratoires ont été mis en pièces, les moulins anéantis, tout animal vivant a été emporté ou massacré, — hélas ! rien ne nous était laissé. Le pays est devenu un désert. Du reste la guerre a coûté bien des victimes et tout le pays retentit encore des pleurs et des gémissements des veuves et des orphelins abandonnés sans secours.

Est-il nécessaire de vous rappeler combien il faudra, à l'avenir, pour nous charger de l'éducation des enfants de nos pauvres citoyens ?

Dans cette déplorable extrémité nous osons adresser au monde la prière de bien vouloir venir en aide, par des dons charitables, à nos veuves et orphelins, à nos concitoyens mutilés et aux indigents, et enfin à la tâche qui nous incombe d'élever convenablement nos enfants.

Qu'il nous soit permis de vous rappeler les conséquences terribles de la guerre, afin de porter à la connaissance du monde notre misère extrême, et non pas pour émouvoir de nouveau les esprit. L'épée repose dans son fourreau et toutes les contestations sont réduites au silence en présence d'une misère si grande.

Les pertes causées par la guerre sont indiciblement grandes, de telle sorte que le petit montant que l'Angleterre donnera, aux termes du traité de paix, fût-il dix fois plus grand, serait tout à fait insuffisant pour couvrir les dommages causés par la guerre.

Les veuves et les orphelins, les mutilés et les indigents, et nos enfants pour qui nous venons solliciter votre concours, n'en profiteront que fort peu et dans la plupart des cas ils n'en tireront rien.

Tous les dons et contributions seront versés dans un Fonds nommé le „ Fonds général d'assistance des Boers“ et l'argent de ce fonds sera exclusivement destiné à subvenir aux besoins des personnes pour lesquelles on vient de le rassembler tant pour le présent que pour l'avenir.

Nous prions instamment les comités existants dans les différents pays de l'Europe et de l'Amérique de vouloir y collaborer de bon cœur, et nous irons visiter tour à tour ces pays afin d'organiser comme il le faut l'affaire dont nous sommes chargés.

Louis Botha. *C.-R. De Wet.*
J.-H. Delarey.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Il est accordé à l'administration de St-Luc l'autorisation d'établir un bureau auxiliaire pour la votation du 28 sept. courant, pour l'élection d'un député et d'un suppléant au Grand Conseil pour le district de Sierre.

— Une autorisation analogue est accordée à l'administration communale de Chalais, pour l'ouverture d'un bureau électorale à Vercorin.

— Le Conseil d'Etat prend note du rapport des experts chargés de la reconnaissance des nouvelles orgues du collège de Sion, constatant que M. Kuhn facteur d'orgues à Männedorf, a rempli ses engagements d'une manière entièrement satisfaisante.

— Consulté sur la question de savoir dans quelle classe doivent être rangés des travaux de route exécutés dans l'intérieur d'un village auquel aboutissent une route de IIIme classe et une route de IVme classe le Conseil d'Etat estime qu'ils doivent être rangés dans la IVme classe.

— Le Conseil d'Etat discute un projet de loi sur l'organisation judiciaire.

Le Simplon et l'Italie — On mande de Milan que la députation des représentants des régions italiennes intéressées au Simplon a discuté mercredi la proposition du gouvernement suisse relative au rachat du Simplon (tunnel et ligne Iselle-Domo-d'Ossola).

Après avoir discuté le rapport de l'ingénieur Decapitani, publié en juillet, l'assemblée a décidé d'inviter le gouvernement à appuyer les conclusions de ce rapport et à obtenir du gouvernement suisse que l'exploitation de la ligne Iselle-Domo d'Ossolo soit confiée à un personnel italien.

Histoire du Valais — De Genève nous arrive la nouvelle de la prochaine apparition d'une deuxième édition de l'*Histoire du Valais* par notre compatriote M. Hilaire Gay, devenu citoyen de Genève et élu il y a quelque temps député „libertin“ au Grand Conseil genevois.

Le texte de cette nouvelle édition, que prépare M. Jullien, éditeur de la première, a été entièrement revu par l'auteur, et la partie contemporaine développée.

Cet ouvrage formera un seul volume in-8.

Prix de la brantée de vendange — Le Comité de la Société sédunoise d'agriculture, en sa séance du 25 septembre courant, a estimé à *francs 15* le prix de la brantée de vendange foulée de 45 litres.

(Communiqué.)

Le prix fixé par la Société sédunoise d'agriculture fait à peu près règle en Valais comme la mise de Morges pour le canton de Vaud.

Ce prix de 15 francs la brantée, étant données les conditions de la récolte, paraîtra généralement équitable aux intéressés si l'on tient à ce que des transactions actives s'établissent dores et déjà sur la récolte pendante.

Il ne faut pas oublier que l'expédition des moûts est imminente, qu'elle est un excellent débouché à nos propriétaires et qu'à se montrer par trop intransigeant, on risquerait d'éprouver des mécomptes.

Encore à propos du factum de Ch. St-Maurice — Voici le texte de la protestation de la Société d'agriculture de Sion qui, par mégarde, n'a pas paru, dans notre dernier No.

„Le Comité de la Société sédunoise d'agriculture croit de son devoir de protester contre l'article „Une infamie“ paru dans le dernier No de la *Gazette* signé Charles St-Maurice. Il affirme que la vendange s'annonce comme bonne, grâce au beau temps qui est revenu“.

Charles St-Maurice, mis en mauvaise posture par les deux démentis que son inepte sortie lui a attirés, cherche à se tirer du ridicule par une explication entortillée qu'il adresse à la *Gazette*, où il proteste de ses bonnes intentions et par une amende honorable à la Société sédunoise d'agriculture ; mais il se garde, et pour cause, de répondre à l'éreintement de l'*Ami du peuple*.

Il y aurait probablement perdu son latin.

Sion — Les membres de la Société sédunoise d'agriculture, qui désirent faire achat d'engrais chimiques, sont priés de s'inscrire jusq'au 15 octobre chez M. Emile Spahr.

Accident mortel — La semaine dernière, dit l'*Ami*, un ouvrier agricole a été victime d'un déplorable accident, à Uvrier. près Sion. Il était monté sur un char de foin, lorsque, ensuite d'un brusque mouvement provoqué par l'attelage, le malheureux perdit l'équilibre et tomba sur le sol; il eut la colonne vertébrale brisée et mourut après deux jours d'atroces souffrances.

Tir de Massongex — *(Corr).* — Dans le nº du 20 ct. de la *Gazette*, un prétendu tireur, faisant allusion

---

tir que de raison et de bon sens. Faites-moi connaître ce qui a amené ce changement dans vos résolutions, et venons au fait, je vous prie.

Schedoni exposa alors, avec toute l'adresse possible et sans se trahir lui-même toutes les circonstances capables de relever la famille d'Elena et d'affaiblir la répugnance de la marquise pour le mariage que son fils avait voulu contracter, espérant l'amener ainsi à consentir à cette union. Il joignit à ces révélations un récit, habilement arrangé, de la manière dont il avait découvert la nouvelle situation des choses. La marquise, ayant peine à se contenir, attendait impatiemment que Schedoni eût fini de parler.

— Mon père, dit-elle quand le récit fut achevé, est-il possible que vous vous soyez laissé prendre aux artifices d'une fille qui avait tout intérêt à vous abuser pour détourner d'elle le danger ? Comment un homme de votre expérience a-t-il pu ajouter foi à de pareilles fables ? Dites plutôt, mon père, que vos résolutions ont faibli au moment de les accomplir et que vous cherchez maintenant une excuse à votre faiblesse.

— Madame, répliqua gravement Schedoni, je ne suis pas homme à me contenter de fausses apparences et encore moins à renoncer par faiblesse à un acte de justice que j'aurais jugé nécessaire. Et quant à votre dernier reproche, mon caractère me défend assez, je le pense, contre toute imputation de fausseté.

La marquise s'aperçut qu'elle était allée trop loin ; elle se justifia en alléguant ses inquiétudes maternelles, et le religieux accepta volontiers ses excuses, chacun d'eux regardant leur bonne intelligence mutuelle comme nécessaire à sa sûreté. Schedoni dit alors que ce qu'il avait avancé de l'origine d'Elena ne reposait pas uniquement sur les assertions de la jeune fille, mais qu'il avait des preuves sérieuses à l'appui de ses assertions, entr'autres certaines particularités qu'il crut pouvoir révéler, sans crainte qu'on soupçonnât qu'il s'agissait de sa propre famille. La marquise, sans être, au fond, ni apaisée, ni convaincue, sut assez bien contenir ses sentiments pour l'écouter tranquillement ; de sorte que Schedoni, encouragé par ce calme apparent, en vint à dire qu'autant il avait montré de zèle pour s'opposer à cette union lorsqu'il y voyait une mésalliance, autant il serait disposé à l'approuver aujourd'hui.

— Je m'en remets d'ailleurs, ajouta-t-il, à la justesse ordinaire de votre jugement, madame, et je ne doute pas que, lorsque vous aurez pesé mûrement la question, vous ne tombiez d'accord avec moi, que toute autre considération doit céder à celle du bonheur de votre cher fils.

La chaleur que mettait le confesseur à plaider la cause de Vivaldi étonna quelque peu la marquise ; mais sans le faire expliquer davantage sur ce point elle lui demanda ce qu'était devenue Elena. Il était trop habile pour répondre directement à cette question, quelque précise qu'elle fût. Il s'efforça de détourner de nouveau l'attention de la marquise sur Vivaldi ; cependant il n'osa pas lui apprendre que son fils était enfermé dans la prison de l'Inquisition. La marquise, croyant que le jeune homme était encore à la recherche d'Elena, multiplia les questions à son sujet ; mais toujours Schedoni les éludait, gardant dans ses réponses une prudente circonspection. Il s'informa de son côté comment le marquis avait supporté l'absence de son fils. Le marquis avait souffert, et comme père et comme chef d'une illustre famille, de la disparition du jeune homme, qu'il croyait aussi sur les traces d'Elena ; mais ses nombreuses et importantes occupations faisaient quelque diversion à ses sentiments ; il avait dépêché quelques émissaires à la recherche de Vivaldi et continuait de se livrer à sa vie ordinaire d'homme du monde et de cour.

Avant de prendre congé de la marquise Schedoni hasarda encore quelque mots sur l'attachement de Vivaldi pour Elena, en essayant de plaider leur cause. La marquise parut d'abord ne pas l'écouter ; puis, sortant de sa rêverie :

— Mon père, dit-elle, c'est, selon moi, un mauvais calcul que d'avoir placé cette jeune fille dans un lieu où son ami ne peut manquer de la découvrir.

— En quelqu'endroit qu'elle soit, répondit Schedoni, qui sentit l'intention interrogative de cette phrase, il sera difficile en effet de la lui cacher longtemps.

(A suivre.)

au tir annuel de Massongex, se permet de critiquer les dispositions prises par le Comité à ce sujet et surtout de bafouer le capitaine du tir qui n'est pas un fanatique de son calibre ; en ma qualité de tireur, je proteste énergiquement contre l'appréciation de ce bien singulier personnage en le traitant hautement de lâche menteur et de vil calomniateur. Le capitaine en question s'est rendu si „intéressant" que, sans son intervention la Société de Cible de Massongex ne serait pas encore sortie de l'état de léthargie où elle était plongée depuis de bien longues années. Pour finir, serait-ce trop demander que dorénavant ce calomniateur bien connu veuille apposer sa signature au bas de toutes les banalités que l'hospitalière *Gazette* se plaît à recueillir dans ses colonnes et de mieux éclairer sa lanterne.

C. B. amateur de tirs.

Martigny-Ville — *Foire du 23 septembre 1902.*

	ANIMAUX sur foire	ANIMAUX vendus	PRIX inférieur	PRIX supér.
Chevaux	8	2	350	580
Anes	3	2	90	120
Mulets	4	2	280	300
Poulains	5	2	180	300
Taureaux	7	3	130	250
Bœufs	2	2	140	280
Vaches	133	78	200	350
Génisses	15	11	140	280
Veaux	8	5	70	110
Porcs	70	65	50	120
Porcelets	150	75	13	16
Moutons	35	35	15	35
Chèvres	14	13	20	45

Peu de bétail, beaucoup de marchands du pays et de l'étranger, prix élevés, telle a été en résumé la foire de ce jour.

— *Collège et école moyenne* — Les cours scolaires s'ouvriront le 7 octobre. Les élèves internes rentrent la veille.

Horaire d'hiver — L'horaire définitif des chemins de fer du Jura-Simplon pour le service d'hiver vient de nous parvenir. Il n'apporte, à une ou deux minutes près, aucun changement à la marche des trains de notre réseau, sauf en ce qui concerne le train direct descendant qui part de Brigue, à 9 h. du matin, au lieu de de 9 h. 25 l'année dernière, soit une avance de 25 minutes, et le dernier train montant en avance aussi de 30 minutes.

Confédération Suisse

Accroissement de notre recette douanière — Le Conseil fédéral a calculé qu'à la suite des abaissements des taxes d'entrée décidés par l'Assemblée fédérale, lors de la discussion du nouveau tarif douanier, les douanes fédérales subiront une diminution annuelle de recettes de 2,600,000 francs.

Par contre, et en raison des élévations de taxes votées sur d'autres postes, les douanes verront leurs recettes augmenter dans une notable proportion, qui ne peut être évaluée que très approximativement.

On estime toutefois que cette augmentation sera de vingt à trente millions par an.

Emigration — Le nombre des émigrants suisses pour les pays d'outre-mer suit une progression. Du 1er janvier au 31 août de cette année, 2921 émigrants sont partis, soit 362 de plus que pendant la même période de l'année dernière. Pour le mois d'août seul, l'augmentation est de 27 avec un total de 336.

La vigne en Suisse — D'après un récent travail publié par la Société des marchands de vins de la Suisse allemande qui a son siège à Zurich, la surface cultivée en vigne, en Suisse, est de 3228 hectares qui se répartissent entre les divers cantons viticoles comme suit :

Tessin 7900 hectares, Vaud 6629, Zurich 4787, *Valais 2605*, Argovie 2038, Genève 1825, Thurgovie 1812, Neuchâtel 1177, Schaffhouse 1112, Berne 645, St-Gall 534, Bâle 503, Grisons 284, Fribourg 215, Soleure 81, Schwytz 55, Glaris 27, Lucerne 24, Appenzell R. E. 7. Zoug 1.

Uri et Unterwald ne possèdent pas de vignoble. La récolte annuelle moyenne peut être évaluée à une cinquantaine de millions.

Nouvelles des Cantons

Genève — *Une jeune fille déguisée en homme* — Une aventure assez plaisante est arrivée lundi à Genève :

Un agent de la sûreté arpentait la rue du Mont-Blanc quand son attention fut attirée par un jeune homme imberbe qui se rendait à l'hôtel des Postes. Ses allures gauches dans des vêtements trop grands firent que l'agent accosta le bel inconnu, qui n'avait rien de masculin. C'était, en réalité, une fort jolie brunette de 18 ans qui se hâtait d'aller toucher un mandat postal. Mais pourquoi ce déguisement ? A la Sûreté, où elle fut conduite, la pauvrette conta sa mésaventure. Elle n'avait qu'une robe, qu'elle avait portée le matin même chez un dégraisseur. Et comme elle devait à tout prix se rendre à la poste elle avait emprunté un complet. La Sûreté procura à la jeune fille un vêtement plus décent et la reconduisit à son hôtel.

Tessin — *Frontière violée* — Les douaniers italiens continuent leurs incursions sur territoire suisse. Au col du Jorio, qui domine le Val de Marobbia, ils ont poursuivi jusqu'à un demi-kilomètre de la frontière deux ouvriers qu'ils prenaient pour des contrebandiers. Dans la nuit de lundi à mardi une poursuite analogue a fini tragiquement : les douaniers ont tiré sur quatre voyageurs, dont l'un a été atteint et a dû être transporté à Giubiasco. La population est très excitée.

Glaris — *Chasse au chamois* — La chasse au chamois dans le territoire du Glärnisch a duré dix jours pendant lesquels 89 chamois ont été tués. Le nombre de ces gracieux animaux est considérable. Les chasseurs en ont aperçu des hordes de 50 et même 70 têtes. Sitôt après l'ouverture de la chasse, la plupart d'entre eux s'étaient retirés sur les cimes et les arêtes les moins accessibles.

Nouvelles Étrangères

Transvaal — *Frais de la guerre sud-africaine* — Le Transvaal et l'Orange viennent de se voir infliger par le cabinet de Londres une dette formidable. M. Chamberlain a pensé, en effet, que les deux colonies nouvelles devaient payer leur part des frais de la guerre où leur indépendance a sombré, et il a évalué leur contribution aux deux cinquièmes, soit à deux milliards et demi sur six millards.

Pour mesurer l'énormité de la créance que le Royaume-Uni s'est reconnue, il faut ajouter que les deux anciennes Républiques ne comptent guère que 400,000 habitants de race blanche.

Si l'on tient compte par ailleurs qu'avant l'annexion, le Transvaal ne devait pas 80 millions et que la dette de l'Orange était nulle, on conviendra que jamais un Etat vainqueur n'a été plus dur pour un Etat vaincu : les contributions de guerre du passé étaient jeux d'enfants à côté de celle qu'exige la Grande-Bretagne.

Qui payera ces deux milliards ?

A coup sûr on taxera les nègres — qui ne peuvent payer que quelques francs par tête, et aussi les Boers qui sont ruinés et qui pendant longtemps seront incapables même d'acquitter leurs quote-parts du passé. C'est donc sur les Anglais immigrés et sur les bénifices des sociétés d'exploitation aurifère que le Trésor britannique devra exercer ses réquisitions.

M. Chamberlain peut s'attendre à une exceptionnelle levée de boucliers. Les financiers du Rand entendaient bien que le Royaume-Uni envoyât ses armées dans l'Afrique australe pour alléger leurs charges ; ils seront très surpris et très indignés d'apprendre qu'ils doivent encore verser davantage au fisc, en reconnaissance des victoires des Roberts et des Kitchener. Mais après tout, ils ont perdu le droit de se plaindre.

Haute-Savoie — *Morte en revenant de Lourdes* — Une jeune fille de quinze ans, Mlle Marie Vuattoux, de Sciez (Haute-Savoie), qui revenait avec sa mère du pélerinage de Lourdes, est morte subitement dans le train entre Béziers et Cette (Hérault). M. le docteur Ravet, qui accompagnait le pélerinage, a constaté que la mort était le résultat d'une affection de tuberculose pulmonaire. Le corps, qu'accompagnait la mère de la pauvre jeune fille, a été dirigé sur Sciez, d'où elle était originaire.

Italie — *Un krack financier* — On annonce que la banque d'escompte de Turin a suspendu ses paiements. Un mandat d'arrêt à été lancé contre M. Gillius, ancien directeur de la banque, qui est en fuite, et contre le commandeur Cattaneo, accusé d'avoir employé 9 millions d'actions de la banque à des spéculations privées auxquelles ont été associés deux députés italiens et deux membres du Parlement français, anciens ministres (Cattaneo est déjà arrêté). Le parquet de Turin va envoyer une commission rogatoire au parquet de Paris, afin qu'une enquête soit ouverte. Suivant la *Petite République* socialiste, les deux députés français en question seraient deux nationalistes.

— *Le crime de Bologne* — Tullio Murri, l'assassin du comte Bonmartini, son beau-frère, s'est livré à la police autrichienne, à la gare d'Ala (Tyrol. Il a été conduit à Roveredo en attendant son extradition. Tullio Murri a déclaré avec énergie avoir agi seul, sans complices, que c'est à la suite d'une provocation qu'il a tué son beau-frère.

On ne croit toujours pas que ce récit soit l'expression de la vérité.

Russie — *Cent personnes brûlées* — On annonce que pendant une noce à Verla, près de Moscou, comme quatre cents personnes se trouvaient réunies dans une ferme, le feu a été mis au bâtiment par un fumeur imprudent. Une terrible panique s'est produite et cent personnes sont restées dans les flammes.

Allemagne — *Féroce vengeance de trois fiancées* — Un jeune homme de Heydekrug a été tué à coups de fouet et de bâton, lundi, par trois jeunes filles d'Aix-la-Chapelle.

Il s'était fiancé secrètement aux trois, et pendant quelque temps, était arrivé à leur laisser leurs illusions.

Malheureusement, l'une des jeunes filles le surprit en dialogue sentimental avec une de ses compagnes.

Celle-ci avoua ses soupçons, et toutes les deux apprirent que le don Juan avait séduit une troisième victime. Elles décidèrent de se venger et lui donnèrent rendez-vous, lui lièrent les mains et les pieds et, après l'avoir attaché à un arbre, le fouettèrent et le bâtonnèrent jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie.

Ensuite, elles allèrent au poste de police avouer leur exploit. Quand on alla délivrer le prisonnier, il était mort, atteint d'un coup terrible à la tempe.

LA PARTIE NE SERAIT PAS ÉGALE

Qu'arriverait-il si un roi sauvage de l'intérieur de l'Afrique, après avoir acheté à des trafiquants des vieux canons et des fusils d'ancien modèle, en armait ses esclaves et, confiant dans leur nombre s'avisait d'attaquer une colonie européenne ?

Une poignée de soldats, avec leurs armes à tir rapide et quelques obus à la mélinite, auraient vite fait d'ôter au monarque nègre l'envie de recommencer pareille équipée.

Ce n'est donc pas toujours le nombre des armes, mais bien leur valeur qui donne la victoire Tel est l'avis d'une de nos correspondantes qui après avoir lutté bien longtemps contre un ennemi aussi redoutable que les sauvages africains, est parvenue à le terrasser. Voici en quelle circonstance : Madame Noémie Cramer, rue de la Préfecture de Delémont, souffrait depuis longtemps de rhumatismes. Les douleurs s'étendaient de l'épaule aux côtes, leur violence était telle que la malade ne pouvait plus faire un mouvement : pendant plus d'un mois, il lui fut impossible de se livrer à aucune occupation. Madame Cramer se plaignait aussi de maux d'estomac. Sans appétit et sans forces, elle éprouvait une grande difficulté à digérer le peu d'aliments qu'elle se forçait à prendre ; ses nuits étaient mauvaises et très agitées ; à tous ces malaises s'ajoutait encore une constipation des plus opiniâtres. Aucun des remèdes auxquels on avait eu recours n'avait amené le moindre soulagement, aussi Madame Cramer se désespérait-elle lorsqu'un jour elle lut dans un journal le récit d'une cure opérée dans un cas analogue au sien, par un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers. Elle apprit aussi qu'il était vendu par Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (France), et qu'elle pouvait s'en procurer au prix de 4.50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies de la Suisse. Le 22 mars 1902, dans une lettre où sa signature était dûment légalisée par M. Jules Joliat, notaire à Delémont nous lisons ce qui suit : „ Votre médicament est merveilleux. J'ai pris trois flacons de Tisane américaine des Shakers et me suis servi d'un Emplâtre américain des Shakers ; mes douleurs ont complètement disparu et ma santé est excellente.„

Les maladies qui assiègent l'espèce humaine sont nombreuses. Contre tant d'invisibles ennemis quelles ressources, quelles armes possédons-nous ? Un arsenal formidable en apparence, mais quand on constate leur inefficacité, on sent la confiance disparaître et le doute envahir peu à peu l'esprit. Si, dans un cas semblable à celui de Madame Cramer, vous avez. comme elle l'a fait tout d'aborp, épuisé l'arsenal des remèdes inutiles sans avoir eu connaissance de la précieuse préparation qui l'a délivrée de ses douleurs, suivez sans hésiter ses conseils. Ayant fait l'une et l'autre épreuve, elle est plus en droit que personne d'en tirer la conclusion.

Une bonne santé ne s'acquiert

qu'en veillant surtout à la pureté du sang. A cet effet les personnes soucieuses de leur santé savent qu'il faut faire usage de temps en temps d'un bon dépuratif. Comme tel nous leur recommandons vivement l'emploi du SIROP AU BROU DE NOIX FERRUGINEUX de Fréd. Golliez, pharmacien à Morat. En vente dans toutes les pharmacies, le flacon. fr. 3. —, la bouteille 5,50. Exiger la marque des *2 palmiers*.

Dépôt général : Pharmacie Golliez à Morat

Femmes et jeunes filles

qui souffrent de constipation et se plaignent de palpitations, maux de tête, vertiges, berlues, manque d'appétit, etc, qui en sont les conséquences, devraient suivre le conseil de médecins expérimentés et n'employer que les pilules suisses dupharmacien Richard Brandt, éprouvées et recommandées par des professeurs de médecine, car elles surpassent tous les autres remèdes analogues et sont reconnues depuis des dizaines d'années comme le plus agréable, le plus sûr, le meilleur marché et le plus inoffensif des remèdes domestiqué. En vente seulement en boîtes de fr. 1,25 dans les pharmacies.

Les pilules suisses sont composées de : Extrait de Selinum p. 1,5 gr. Extraits d'Iva, d'Absynthe, d'Alse a : a 1 gr., Extraits de Gentiane, de Menyanthe a : a. 0,5 gr., Poudres de Gentiane et de Menyanthe p. éq. q. s. p. f. 50 pilules de 0.12.

Imprimerie Commerciale Martigny

Principale vente de la maison : ChaussuresBally

Martigny-Ville, Place Centrale

VICTOR DUPUIS

Magasin de chaussures

Hommes	Souliers, forts, Napolitains bonne qualité	40-47	Fr.	6.80
	Bottines à lacets, bouts façonnés, dimanche	40-47	„	8.50
	Bottines à élastique „ „	40-47	„	8.50
	Pantouffles, canevas, brodées	40-47	„	2.80
Femmes	Souliers forts, ferrés, campagne	36-42	„	5.90
	Bottines à lacets, bouts piqués, dimanche	36-42	„	6.90
	Bottines à élastique „	36-42	„	6.90

Grand assortiment dans les mêmes articles pour garçons, fillettes, enfants, etc.

toujours à des prix défiant toute concurrence même hors du canton

Souliers jaunes, bas et montants — Articles lasting — Espadrilles

Crême pour souliers couleur, lustres divers pour vernis, Box-calf etc.

Expéditions par poste Livraison soignée

Victor Dupuis, Martigny-Ville

Au Petit Genevois

Magasin nouvellement installé à

Martigny-Ville

Rue du Collège

Je me permets de prévenir l'honorable public de MARTIGNY et des environs que je peux lui offrir **aux prix les plus avantageux,** les articles suivants :

Vêtements pour hommes et enfants
Chemises blanches
„ couleur
„ mécaniciens
Articles spécialement pour ouvriers

Pour la mesure, mon voyageur est à la disposition de chaque client, auquel je me ferai un plaisir d'adresser, sur sa demande, ma riche collection d'étoffes pour vêtements.

Exécution prompte et soignée de toute commande.

Se recommande *J. Bercovici*

Foires d'Aigle

La Municipalité d'Aigle informe le public que, dès et y compris le mois d'octobre 1902, les foires d'Aigle des mois d'avril, septembre et octobre auront une durée de 2 jours, soit le vendredi et le samedi.

Pour l'année courante, la foire d'octobre aura lieu les 24 et 25 octobre.

AIGLE, le 18 juillet 1902

GREFFE MUNICIPAL

Procédé tout nouveau de grillage, par conséquent arôme fortifiant et des plus fins. Seul véritable en paquets à 1/4 kilo contenu net avec la marque de garantie ci-dessus.

En vente dans tous les bons magasins de denrées alimentaires.

A louer

à Sion, avenue de la gare, un bel appartement 2me étage avec installation électrique et confort moderne, avec ou sans pension, meublé ou non.

S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler à SION.

Agent d'assurance

Nous cherchons pour le canton du Valais un bon agent d'assurance (vie, accident, bris de glace)

Adresser les offres sous chiffre S 5149 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.

On cherche

pour de suite une jeune fille, forte, propre, aimant les enfants, pour aider au ménage et apprendre l'allemand.

Adresse : R. GERTSCH, Boulangerie, WENGEN (Berne).

On demande

un BON DOMESTIQUE DE CAMPAGNE.

S'adresser avec références à M. Murisier, domaine Raby, près Sierre.

A vendre à Sierre
jolie maison

d'habitation, bien située. Conviendrait pour tous genres de commerce, bureaux ou maison particulière. Facilité de payement.

Adresser offres, sous chiffres H426S, à Haasenstein & Vogler, Sion.

A louer de suite

une jolie chambre, meublée ou non, avec vue sur la Place Centrale.

S'adresser à J. Richard-Guiger, négt, Martigny-Ville.

Plumes

J'expédie franco à domicile : Plumes neuves à 75 ct., bonnes plumes de canard à fr. 1,25, plumes légères de canard à fr. 1.50, demi duvet à fr. 2. — très bonnes plumes grises à fr. 2.50 et 3, — plumes blanches surfines à fr. 3.50 et 4. 50. plumes duvet à fr. 3. — plumes légères à fr. 5. 6 et 7.50 le demi-kilo. Echantillons de suite et franco.

Ferd. Staub, Baar (Ct Zoug).

Café

5 ko café vert bon goût		Fr. 5.—
5 „ „ „ trié, fort		5.50
5 „ „ extra fin et fort	6,50 et	7,50
5 „ „ Java Libéria		7.50
5 „ „ Perle fin	7,50 „	8,50
5 „ „ Perle extra fin	9,50 „	10,50
5 „ „ torréfié	6,50, 8.— et	9,50
10 „ cassonade 1re qualité		3,70
10 „ sucre en pain		4,20
10 „ sucre scié		4,70

Ferd. Staub, Expéditeur, Baar, Zoug

PRIX-COURANT
pour l'automne
J. WINIGER, dépôt de gros, Boswil

	10k.	100k.
Fromage tendre et maigre	7,80	70
Jambon et palettes	15,90	156
Choucroute fine	2,80	17
Oignons beaux	1,80	14
Saindoux gar. pur	15,20	148
Beurre de coco	13.—	124
Miel d'abeilles, Ia jaune cl.	15.40	140
Farine française fine	3,20	29
Maccaroni, cornets	4,60	42
Riz gros grains	3,40	31
„ qual. extra	4.—	36
Sucre pilé	3,50	33
„ en pain	4,10	37
„ régulier	4,50	50
„ candis, brun	5,80	54
Raisins noirs de Barlette		31

Fût gratis à celui qui commande un fût d'orig. de 500 kg.

Entreprise générale d'Appareillage Electrique

A. Neusel, Bex

Sonneries pour Hôtels, Stands et Appartements

Eclairage et Transport de Force

Installations de Téléphones, Porte-voix et Paratonnerres

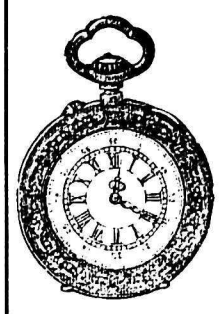

Horlogerie
Bijouterie Lunetterie
Henri MORET
Place Centrale, MARTIGNY

MONTRES, PENDULES ET RÉVEILS en tous genres
Bijouterie or, argent et doublé
Anneaux de fiançailles
DORURE — ORFÈVRERIE — ARGENTERIE
Réparations promptes et soignées. — Prix modérés
Vente de la **montre de précision OMÉGA**

Maggi pour corser
Tubes de Bouillon
Potages à la minute

MAGGI

permettent la préparation d'une bonne et saine cuisine. Ces 3 spécialités surpassent en qualité toutes les imitations, ce que chacun peut vérifier lui-même par des dégustations comparatives. En vente, à l'état frais chez Ambs-Chattron, primeurs, Martigny

Filature de laine
Manufacture de draps et milaines
MEYER Frères & Cº, Moudon (Vaud)

TEINTURE — FILATURE — TISSAGE — APPRÊTAGE

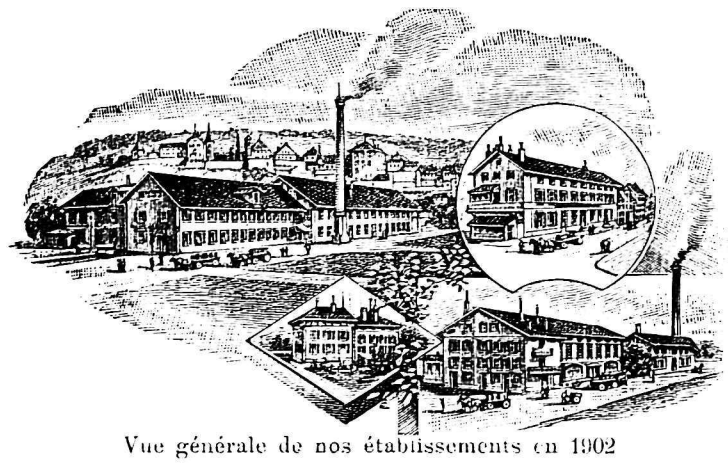

Vue générale de nos établissements en 1902

Yverdon 1894 Médaille de vermeil
Vevey 1901 Médaille d'or avec félicitations du Jury

La maison est spécialement recommandée pour le travail à façon ; elle se charge de fabriquer avec la laine du pays, aux meilleures conditions de prix et de bien facture les articles suivants :

Draps unis, sergés et façonnées, milaines unies de toutes nuances pour hommes et femmes, milaines façonnées, cheviots pour hommes et pour robes, couvertures de lits, couvertures de chevaux.

Demandez l'album spécial d'échantillons pour le travail à façon

N'achetez pas de chaussures avant d'avoir consulté le grand catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la Maison d'expédition

Guillaume Græb

4 Trittligasse **Zurich** *Trittligasse 4*

Le catalogue sera exp. gratis et franco
J'expédie contre remboursement :
Souliers p. j. filles et garçons, très forts No 26-29 à fr. 3.50, No 30-35 à fr. 4.50
Chaussons p. dames avec semelle de feutre ou cuir à fr. 3.—
Pantoufles en canevas p. dames à fr. 1.90
Souiers à lacer très forts **p. dames,** à fr. 5.50
Les mêmes, plus élégantes, avec bouts à fr. 6.40
Bottines à lacer p. hommes très-forts à fr. 7.90
Les mêmes, avec bouts, élég. à fr. 8.25
Souliers d'ouvriers à fr. 5.90

Les articles ne convenant pas seront échangés.

Toutes mes marchandises sont garanties solides.

Service rigoureusement soigné
La maison existe depuis 22 ans

Aux Chanteurs

LE CHANTEUR ROMAND contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles. Chansons militaires, Chants de Sociétés, 1 vol., reliure de poche, contenant texte et musique des 54 numéros (5me mille) . . **Prix : 2 francs**

NOUVELLE COLLECTION DE 25 CHŒURS D'HOMMES de différents degrés de force. Chaque chœur séparé, 25 cent. La collection reliée, **3 fr.**

CHŒURS MIXTES, 3 chœurs de concert. Chaque chœur, **30 cent.**

IDYLLE. Chœur de dames et les trois cantates pour Sociétés et Ecoles : **Grandson — Davel — Pestalozzi**
Voix seules, chaque . . . **30 cent**
Voix et piano . . . . . **1 fr. 25**

COLLECTION DE 33 MÉLODIES, CHANT ET PIANO. Grande édition illustrée. **Prix : 1 fr. et 1 fr. 50** chaque.

Catalogue et spécimens sur demande adressée à l'auteur

H. GIROUD, GENÈVE

Aux agriculteurs et éleveurs de bétail

Si vous voulez entretenir votre bétail en bonne santé et augmenter rapidement la production du lait, employez

La Romande

poudre cordiale pour le bétail

préparée sous le contrôle de l'Union pharmaceutique romande. Prix du paquet : **2** francs. — **En vente dans toutes les pharmacies.**

Rabais pour quantités

Maladie des glandes

Je me fais un plaisir de vous informer que mon fils, âgé de 12 ans, a été complètement guéri de sa maladie glandulaire et scrofuleuse par votre traitement par correspondance. L'enflure des glandes du cou a tout à fait disparu t- mon garçon n'a plus cet air chétif et souffreteux qui faisait mal à voir, mais il e cepris bonne mine et son poids a augmenté notablement. Hambourg près Mena rlken, Argovie, le 20 décembre 1900. M. Weber, maçon. Attestation de az signature : Irmiger, syndic, Menkiken, le 20 décembre 1900. Adresse : „Policlinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris".

GENEVE
Hôtel des Voyageurs

Le plus près de la Gare

60 chambres confortables. — DINERS à prix fixe. — RESTAURATION
Grand Café au Rez-de-chaussée. — Vins du Valais. — Prix modérés

Morand & Vallentien.